



Note de cadrage

Commission : Agriculture, ruralité et espaces naturels
Président : Hervé BILLET
Rapporteur : Anne GBIORCZYK

Arrêtée par la commission le : 18 janvier 2019

Adoptée par le Bureau le : 7 mars 2019

**Liberté, égalité, ruralité :
pour des campagnes franciliennes au cœur et à la hauteur de la région capitale**

1. Exposé des motifs

Les raisons du choix de ce sujet

A la différence d'autres Ceser de France, le Ceser d'Ile-de-France a, jusqu'à présent, produit assez peu de rapports spécifiquement consacrés à la ruralité. Le dernier en date remonte à mars 1997. Il s'agit du rapport sur le développement des bourgs ruraux qui fut présenté par Victor MARRACHE. D'autres travaux plus récents du Ceser d'Ile-de-France ont bien porté sur la problématique des espaces ruraux. Ce fut le cas du rapport et de l'avis sur « l'avenir des territoires péri-métropolitains en Ile-de-France » qui a été présenté le 11 juillet 2017 par Nicole SERGENT. Ce rapport aborde toutefois la problématique de la ruralité quasi-exclusivement sous l'angle de l'aménagement du territoire.

Au niveau national, l'émergence du mouvement des « gilets jaunes » vient de placer la question des déséquilibres entre les deux modes de vie rural et urbain sous les feux de l'actualité. Ce mouvement de mécontentement est, en effet, né, entre autres, d'un fort sentiment d'abandon et de relégation éprouvé par une fraction non négligeable de la population rurale française et ceci en raison, notamment, de l'éloignement croissant des services du quotidien (bureaux de poste, écoles, médecins, pharmaciens...), sans compter l'éloignement des bassins d'emplois.

Parallèlement, l'aménagement du territoire s'est récemment reconfiguré en France du fait d'une triple réforme : loi sur les régions, loi sur les métropoles, loi sur l'organisation de notre république (loi NOTRe). Celle-ci a fait émerger un nouveau couple organisateur : la Région d'une part et la Métropole d'autre part. La crainte est alors devenue grande dans les petites communes rurales de voir mettre en place, par ces dernières, des politiques uniformisées et peu adaptées aux réalités des territoires ruraux.

Tous les experts s'accordent pourtant aujourd'hui pour reconnaître que l'opposition entre le monde rural et le monde urbain relève désormais d'une approche largement dépassée¹. Ce précepte se vérifie particulièrement en Ile-de-France : nous ne pouvons plus aujourd'hui réfléchir séparément l'espace rural et l'espace urbain. Les populations rurales franciliennes sont, dans leur grande majorité, aujourd'hui pleinement insérées dans une société ouverte sur l'extérieur, au sein de laquelle les interactions entre urbain et rural sont permanentes, au point que le terme « rural » évoque désormais davantage un lieu de vie qu'une condition de vie.

Une récente enquête nationale conduite par l'INSEE sur la période 2014-2017² révèle ainsi que les personnes qui vivent dans les communes périphériques et les zones rurales ont des estimations de leur qualité de vie de même ordre que celles qui vivent dans les grands pôles urbains et leur couronne. Bien évidemment, ceci n'empêche pas que le niveau de satisfaction augmente fortement avec le niveau de vie.

Une nouvelle forme de ruralité dite « périurbaine » est apparue et a bouleversé les équilibres anciens. Le mode de vie urbain, la société de la mobilité et du temps libre s'y sont généralisés. Les activités économiques commerciales et associatives qui s'y sont développées sont maintenant confrontées aux mêmes impératifs de compétitivité et d'innovation que celles qui sont situées en villes. Ce sont aussi des lieux de culture et de loisirs (détente, repos, découverte de la nature et du patrimoine).

Ces « nouvelles campagnes urbaines » ainsi que les désignent les experts géographes connaissent une nouvelle attractivité migratoire motivée à la fois par des facteurs économiques mais aussi par des avantages liés à la qualité de vie. De nouvelles pratiques et de nouvelles formes d'innovations sociales s'y développent (appartenances locales, convivialité, temps pour soi...) qui méritent d'être portées à la connaissance du public et encouragées

Est-ce, à dire pour autant que les univers ruraux et urbains franciliens se sont confondus au point que toutes les divergences ont disparu ? Certainement non !

Les espaces ruraux franciliens qui représentent la moitié de la surface de l'Ile-de-France et qui sont occupés par environ 2 millions d'habitants sur un total de 12 millions de Franciliens continuent de subir, sur plusieurs points de leurs territoire, de fortes contraintes telles que la mauvaise desserte des transports en commun, le manque, voire la disparition progressive, des services publics et de proximité, la désertification médicale, les retards de développement du très haut débit... .

Tous ces handicaps perdurent au moment même où les aspirations des populations rurales se confondent toujours plus avec celles de populations urbaines, que cela soit en matière de confort et de qualité de vie que de conditions de travail. La persistance de ses handicaps pose sans aucun doute un véritable problème d'égalité des droits entre les citoyens.

On notera en outre qu'une partie de la population rurale est victime d'une forte paupérisation. Attirée par l'accession à la propriété, alors qu'elle continue de travailler en ville, cette population qui a fait le choix d'habiter toujours de plus en plus loin des grands centres urbains, en raison du coût croissant des logements, va parfois jusqu'à habiter en dehors de l'Ile-de-France. Elle se voit, par conséquent, confrontée à des contraintes de transport et de mode de vie (achat de deux véhicules rendus obligatoires, durée plus

¹ Voir notamment à ce sujet « La revanche des villages » essai sur la France périurbaine par Eric CHARMES, livre paru le 03/01/2019 aux éditions du Seuil.

² Enquête INSEE sur la satisfaction et le bien-être des Français parue le 14 janvier 2019.

longue des déplacements, coûts plus élevés des charges liées à l'entretien du domicile...) qui peuvent finir par mettre en péril l'équilibre de la vie familiale.

Si pour des raisons évidentes à comprendre, liées notamment à la différence de densité de population, le monde rural ne saurait revendiquer une stricte égalité de traitement avec le monde urbain, il faut affirmer avec force qu'il est néanmoins en droit de revendiquer les moyens susceptibles de lui permettre d'assurer son développement économique. L'accès aux services publics ainsi qu'au numérique à haute puissance et à haut débit (3G opérationnel) et au télétravail font partie de ces moyens et de ses services indispensables. Les développements économiques et touristiques constituent également d'autres leviers. Les paysages, le patrimoine, l'agriculture et la nature sont aussi des atouts à valoriser.

Il devient donc essentiel pour assurer un développement harmonieux de notre région de mettre en œuvre une interférence plus forte des dispositifs entre la ville et la campagne et ceci dans le respect de l'identité de chacun des partenaires.

Les récentes initiatives du Conseil régional d'Ile-de-France en faveur du monde rural

En mars 2016, un nouveau « **pacte rural** » a été initié par la Région Ile-de-France. Son objectif : renforcer l'attractivité des territoires ruraux franciliens en faisant en sorte qu'environ un sixième des investissements de la Région bénéficie désormais au monde rural, agriculture comprise. Le pacte rural développe les thèmes suivants : aménagement, soutien aux territoires, sécurité, environnement, transport et très haut débit.

Les nouveaux contrats ruraux issus de ce pacte ont pour principal objectif une plus large simplification administrative. Avec l'aide des départements, ils visent à assurer aux petites communes un financement de leurs programmes pluriannuels d'investissement qui valorise les potentiels des territoires et leur attractivité par diverses mesures de soutien aux commerces de proximité, au développement des espaces de travail partagé (coworking), au déploiement du très haut débit... .

Depuis janvier 2016, (date du lancement des nouveaux contrats ruraux) 256 actions ont été lancées sur l'ensemble du territoire régional pour un montant de plus de 19 millions d'euros. En 2017 et 2018, l'enveloppe budgétaire consacrée aux contrats ruraux a été d'environ 9 M€ chaque année.

Les contrats d'aménagement régional rencontrent un succès encore plus important que les contrats ruraux. L'enveloppe affectée à ce type de contrat s'élève à ce jour à près de 39 millions d'euros pour 54 opérations lancées sur l'ensemble du territoire régional depuis 2017.

En ce qui concerne **le développement du numérique**, la Région Ile-de-France a annoncé en 2017 investir 40 millions de plus pour le déploiement de réseaux de desserte en fibre optique à très haut débit (THD) sur le territoire francilien, ce qui portera à 57 millions d'euros la somme affectée au THD d'ici 2021. L'Exécutif régional prévoit que toute l'Ile-de-France sera équipée en très haut débit d'ici fin 2021, sauf la Seine-et-Marne qui ne devrait l'être qu'en 2023, en raison notamment de la plus grande étendue de son territoire. Sur ce dernier point, on s'interrogera sur le degré d'acceptabilité d'un tel retard dans les délais de livraison du THD pour la Seine-et-Marne.

2. Champ de l'étude

La première partie du rapport sera consacrée à la constitution d'un « état des lieux » des offres et des attentes du monde rural. Cet état des lieux comprendra :

- un rappel des dernières évolutions démographiques, économiques et sociales du monde rural francilien ;
- un volet éducation, formation, découverte qui intégrera le tourisme rural ;
- un volet service qui intégrera les commerces, les transports, la santé ;
- un volet numérique.

La seconde partie s'efforcera de mettre en valeur des initiatives heureuses (success story) qui méritent d'être encouragées et portées à la connaissance du public.

Ce travail aura-t-il pour ambition de contribuer à l'évaluation d'une politique régionale ?

Oui → Non

3. Méthodologie

Afin d'obtenir une vision globale de la situation de la ruralité francilienne, la commission auditionnera en premier lieu les services de l'IAU.

L'association des maires ruraux sera aussi entendue.

Autres personnes que la commission envisage d'auditionner ou de rencontrer :

- M Guy CROSNIER, Maire de la commune de la Forêt Sainte-Croix, Président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole au Conseil départemental de l'Essonne, Administrateur à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- un responsable dans le domaine des services d'aide à la personne,
- des responsables dans les domaines des services publics (la Poste, Ile-de-France mobilité) ;
- un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat,
- un représentant de la chambre régionale d'agriculture,
- des acteurs de terrain : ceux-ci seront invités à faire connaître les initiatives qui sont prises dans leurs territoires respectifs ;
- un responsable dans le domaine du développement des réseaux numériques en Ile-de-France.

4. Calendrier prévisionnel

La présentation du rapport serait envisagée pour octobre 2019.

Cadre de référence et travaux antérieurs

Les travaux du Ceser d'Ile-de-France

- « L'avenir des territoires péri-métropolitains en Ile-de-France » rapport et avis présentés le 11 juillet 2017 par Nicole SERGENT au nom de la commission Aménagement du territoire ;
- « Le développement des réseaux très haut débit, instruments de développement économique pour l'Ile-de-France » rapport et avis présentés le 17 septembre 2015 par Serge MAS au nom de la commission Développement économique ;
- « Les territoires interrégionaux et ruraux franciliens : territoires de contact entre la zone agglomérée et les régions limitrophes du Bassin Parisien » rapport et avis présentés le 13 janvier 2011 par Marc REMOND au nom de la commission Aménagement du territoire ;

- « Territorialité et offre de soins : pour une approche prospective des professionnels de santé dans l'aménagement du territoire de l'Ile-de-France » : rapport et avis présentés le 21 octobre 2010 par Olivier AYNAUD au nom de la commission Santé, solidarité et affaires sociales ;
- « Les inégalités sociales de santé en Ile-de-France » : rapport et avis présentés le 19 septembre 2007 par Guy ATLAN au nom de la commission Santé, solidarité et affaires sociales.

Les travaux des autres Ceser de France

- « Ruralité : un défi de dynamisme à relever » rapport et avis du Ceser de Lorraine paru en septembre 2010 ;
- « Le déploiement du Très Haut Débit en Picardie » : rapport et avis présentés en mai 2013 ;
- « Désertification ou mutation : études des évolutions du milieu rural en Picardie » : rapport et avis présentés en octobre 2015 ;
- « Contribution au pacte régional pour la ruralité » rapport et avis présentés le 13 octobre 2016 par le Ceser Grand Est ;
- « Avis sur le pacte régional pour la ruralité » présenté le 21 juin 2016 par le Ceser des Pays de la Loire ;
- « L'équilibre des territoires » rapport et avis présentés le 18 octobre 2017 par le Ceser des Pays de la Loire ;
- « Cluster ruralité, un levier innovant pour les territoires » rapport et avis présentés le 25 juin 2018 par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Quelques récentes études conduites au niveau national

- « La revanche des villages » : essai sur la France périurbaine par Eric CHARMES, livre paru le 03/01/2019 aux éditions du Seuil ;
- « La dématérialisation et les inégalités d'accès aux services publics » : rapport du défenseur des droits de la République Française présenté en janvier 2019 ;
- « Territoires ruraux : perception et réalité de vie » : une étude réalisée par l'IFOP pour Familles Rurales publiée en octobre 2018 ;
- « La place des jeunes dans les territoires ruraux » : rapport et avis présentés le 11 janvier 2017 par le CESE.